



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.608/Inf.22



PNUE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

25 Avril 2025
Français
Original : Anglais

Dix-septième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025

Point 7 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique (EcAp)

Rapport de la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche, par vidéoconférence, les 6 et 7 juin 2024.



**Programme des
Nations Unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

24 juillet 2024

Français

Original : Anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche

Vidéoconférence, 6-7 juin 2024

Rapport de la réunion

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

	<i>Pages</i>
<u>Rapport de la réunion</u>	1-4
I. Introduction	1
II. Participation	1
III. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)	1
IV. Organisation de la réunion (point 2 de l'ordre du jour)	2
<i>A. Règlement intérieur</i>	<i>2</i>
<i>B. Élection du bureau</i>	<i>2</i>
<i>C. Adoption de l'ordre du jour</i>	<i>3</i>
<i>D. Organisation des travaux</i>	<i>3</i>
V. Développement des objectifs écologiques de l'EcAp (point 3 de l'ordre du jour)	3
<i>A. Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone (sous-point 3.1 de l'ordre du jour)</i>	<i>3</i>
<i>B. Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone (sous-point 3.2 de l'ordre du jour)</i>	<i>5</i>
VI. Indicateurs communs IMAP sur les habitats marins (point 4 de l'ordre du jour)	7
<i>A. Élément pour la préparation des méthodologies d'évaluation, critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2, sur la base des recommandations du MED QSR 2023 (sous-point 4.1 de l'ordre du jour)</i>	<i>7</i>
<i>B. Voie à suivre pour élaborer les indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton sur les habitats pélagiques (sous-point 4.2 de l'ordre du jour)</i>	<i>8</i>
VII. Éléments pour la révision IMAP liés à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (ENI) (point 5 de l'ordre du jour)	9
VIII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)	11
IX. Conclusions et recommandations (point 7 de l'ordre du jour)	12
X. Clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)	12
<u>Annexes</u>	
Annexe I : Liste des participants	1-6
Annexe II : Ordre du jour	1
Annexe III : Conclusions et recommandations	1-3

Rapport de la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche

I. Introduction

1. Conformément au Programme de travail (PdT) du Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC) du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM) pour la période 2024-2025, tel qu'adopté par la 23^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (CdP 23, Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023), le SPA/RAC a convoqué la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) pour la biodiversité et la pêche, par vidéoconférence, les 6 et 7 juin 2024.

2. Les principaux objectifs de la réunion consistent à examiner les documents suivants :
- (i) Développement des objectifs écologiques (OE) de Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) OE4 sur les réseaux trophiques marins et OE6 sur l'intégrité des fonds marins ;
 - (ii) Éléments de suivi et d'évaluation pour les indicateurs communs (IC) de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats benthique et pélagique marins ; et
 - (iii) Éléments pour la révision de l'IMAP liés à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (ENI).

II. Participation

3. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes étaient représentées à la réunion : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Slovénie, Syrie, Tunisie.

4. L'organisation intergouvernementale suivante était représentée en tant qu'observateur : la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

5. Les organisations non gouvernementales et autres entités suivantes étaient représentées en tant qu'observateurs : le Centre de recherche sur le sauvetage et la réhabilitation des cétacés « ARION » - Grèce, l'Université Aristote de Thessalonique (AUTH) - Grèce, le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), l'Université de Thessalie - Grèce, le Fonds mondial pour la nature en Afrique du Nord (WWF NA).

6. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) et les centres d'activités régionales suivants du Plan d'action pour la Méditerranée : Centre d'activités régionales pour l'Information et la Communication (INFO/RAC), Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (PAP/RAC) étaient représentés à la réunion.

7. Le SPA/RAC a assuré le secrétariat de la réunion.

8. La liste complète des participants figure à l'**Annexe I** du présent rapport.

III. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

9. La réunion est ouverte à 8h30 UTC+1 le jeudi 6 juin 2024 par M. Mahmoud Elyes Hamza, Directeur du SPA/RAC, qui a prononcé un mot d'ouverture.

10. Dans son allocution d'ouverture, M. Hamza a souhaité la bienvenue aux participants et a félicité les Parties contractantes pour la publication du Rapport sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR) 2023. Il a souligné la coopération entre les experts, les institutions, les Parties contractantes et le

système du PAM et a reconnu leurs efforts pour mettre en œuvre la feuille de route de l'approche écosystémique. Il a également annoncé que deux réunions CORMON pour la biodiversité et la pêche sont prévues pour la période 2024-2025, y compris cette réunion en ligne et une réunion en personne prévue pour 2025.

11. Le Directeur du SPA/RAC a présenté les objectifs et l'ordre du jour de la réunion, y compris les présentations interactives par des scientifiques de premier plan sur trois meilleures pratiques en matière de surveillance de l'intégrité des fonds marins, des réseaux trophiques marins et des impacts du changement climatique sur le bon état écologique de la mer Méditerranée. Tout en reconnaissant que l'ordre du jour était chargé, il a exprimé sa confiance dans la capacité des participants à atteindre les objectifs de la réunion et à produire les résultats escomptés. Il a conclu en souhaitant au groupe une discussion fructueuse et en le remerciant à l'avance pour sa contribution à la réunion.

12. Mme Tatjana Hema, Coordinatrice du PAM, a fait une déclaration au début de la deuxième journée de la réunion, dans laquelle elle a donné un aperçu sur le travail en cours par le Secrétariat du PAM pour harmoniser et mettre à jour la mise en œuvre de l'IMAP sur la base du MED QSR 2023 et des recommandations des Parties contractantes. Elle a souligné que l'objectif était de mettre à jour, plutôt que de réviser substantiellement l'IMAP sur la base de l'expérience des derniers exercices biennaux. Les principaux points concernés comprennent une meilleure définition de certains Bons états écologiques (BEE), l'ajustement ou l'ajout d'indicateurs et de critères d'évaluation, et la poursuite du développement de seuils quantitatifs pour une évaluation plus solide des BEE.

13. La Coordinatrice a souligné l'intention d'impliquer les CORMON de cette année pour obtenir un retour d'information sur les révisions proposées de l'IMAP, avec un accent particulier sur la biodiversité, dans le but de finaliser les révisions pour la considération de la CdP 24. Des efforts parallèles sont également en cours pour élaborer un résumé à l'intention des décideurs politiques, avec la participation d'experts des Parties contractantes, et pour réviser la feuille de route de l'EcAp, en attendant les résultats de l'évaluation en cours de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'UE.

14. Une assistance sera également fournie aux pays éligibles pour réviser les IMAP nationaux après l'accord sur les mises à jour régionales. Cette révision interviendra ultérieurement, après 2025. Dans l'ensemble, le Secrétariat vise à travailler de façon collaborative par l'intermédiaire des structures établies et à adopter une approche pragmatique et progressive pour renforcer la mise en œuvre et la capacité d'évaluation régionale. Soulignant la nécessité d'équilibre et de réalisme dans la portée de la mise à jour de l'IMAP compte tenu des exigences de mise en œuvre, Mme Hema s'est félicitée des résultats des discussions de la réunion qui permettront d'affiner les propositions en vue de présenter un ensemble solide pour approbation par les Parties en Égypte à la fin de l'année 2025.

IV. Organisation de la réunion (point 2 de l'ordre du jour)

A. Règlement intérieur

15. La réunion a convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), tel que modifié par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliquerait *mutatis mutandis* à leurs délibérations lors de la réunion.

B. Élection du bureau

16. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et aux principes de représentation géographique et d'égalité des genres, la réunion a élu à l'unanimité les membres du bureau suivants parmi les représentants des Parties contractantes :

Président : M. Abdelmaula Hamza (Libye),

Vice-présidentes : Mme Anna Lizinska (France),
Mme Tina Centrih Genov (Slovénie),
Rapporteur : M. Luke Tabone (Malte).

C. Adoption de l'ordre du jour

17. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire diffusé dans le document UNEP/MED WG.592/1.

18. L'ordre du jour est joint en **Annexe II** au présent rapport.

D. Organisation des travaux

19. La réunion a convenu de suivre l'emploi du temps proposé dans l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/MED WG.592/2).

20. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Une interprétation simultanée était disponible.

V. Développement des objectifs écologiques de l'EcAp (point 3 de l'ordre du jour)

A. Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone (sous-point 3.1 de l'ordre du jour)

21. Ce sous-point de l'ordre du jour a été initié par une introduction au thème de l'intégrité des fonds marins en Méditerranée. La présentation a fourni un aperçu des caractéristiques des fonds marins en Méditerranée, des principales menaces qui pèsent sur eux, de l'importance de leur surveillance et évaluation, des meilleures pratiques en matière de surveillance et d'évaluation dans le contexte de la DCSMM, et de la relation avec l'objectif écologique 1 (OE1) sur les habitats benthiques.

22. La réunion s'est engagée dans une discussion sur la collecte de données et la surveillance de base de l'intégrité des fonds marins, en particulier dans les pays méditerranéens non-membres de l'UE où la disponibilité et la qualité des données varient considérablement. Il a été noté que si la surveillance sur le terrain est importante, une première évaluation générale des pressions et de leur distribution pourrait être effectuée en utilisant les sources de données documentaires existantes pour fournir une vue d'ensemble. Ces analyses à distance pourraient aider à établir un ordre de priorité pour les zones devant faire l'objet d'une validation plus poussée par le biais d'une surveillance sur le terrain. Cette approche pragmatique tient compte de la portée plus large de l'objectif écologique 6 (OE6) par rapport à l'OE1 qui se focalise spécifiquement sur les habitats. Elle permet un point de départ plus rentable pour le cadre de surveillance.

23. En outre, un représentant a souligné la nécessité de tenir compte des différences entre les zones côtières et les zones d'eaux profondes lors de la mise en œuvre des efforts de surveillance. Il a été souligné que la zone côtière située à moins de 200 mètres présentait une diversité d'habitats beaucoup plus importante et qu'elle était soumise à des pressions humaines plus fortes. L'établissement de priorités en matière de surveillance pourrait donc permettre de mettre l'accent sur cet environnement côtier vital, qui bénéficie également de certaines protections juridiques, telles que des restrictions de pêche. Toutefois, il a été souligné que l'élaboration d'indicateurs et la collecte de données de référence est une entreprise de longue haleine qui nécessitera la collecte de données sur toute la gamme d'habitats des fonds marins de la Méditerranée au fil du temps.

24. Un autre représentant a souligné la variation de la disponibilité des données dans la région méditerranéenne, avec un plus grand volume de données disponibles dans les régions du nord et de l'ouest par rapport au sud et à l'est. Le secrétariat a reconnu la distribution inégale des données mais a

noté que certains pays du sud et de l'est ont des processus de collecte de données bien développés qui pourraient faciliter la disponibilité de leurs données. Il a également été noté que, malgré le manque de données préalablement disponibles, des efforts significatifs ont été déployés par les pays de l'UE pour développer des indicateurs et des systèmes d'évaluation grâce à des projets de collecte de données de grande envergure dans des régions telles que l'Atlantique du Nord-Est et la mer Baltique depuis 2010. Cela permet d'espérer que des progrès continus pourront être réalisés pas à pas en Méditerranée au cours des prochaines années grâce à un travail de collaboration similaire.

25. La question de la profondeur de la collecte des données a également été débattue. Le secrétariat a précisé que le type de données détermine la profondeur à laquelle elles doivent être recueillies. Certaines données sur les perturbations physiques devraient être recueillies à une profondeur au-dessous de 1 000 m, alors que cette profondeur marque un seuil important pour les pressions exercées par le chalutage de fond et leur gestion. Il a été souligné que les données proviennent principalement de l'évaluation des activités humaines, de leur répartition et des pressions qu'elles exercent, ce qui demande des moyens plus simples pour recueillir ces informations que ceux demandés pour une surveillance intensive et directe des fonds marins dans l'ensemble de la région.

26. Après l'exposé introductif et la discussion qui s'en est suivi, le secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.592/3 intitulé « Développent de l'objectif écologique 6 sur l'intégrité des fonds marins de la Convention de Barcelone ».

27. Le président a posé une question concernant la restauration des habitats, étant donné qu'une grande partie des fonds marins de la Méditerranée a subi des changements significatifs au cours des 100-150 dernières années en raison des pressions humaines. Il a été observé que si la référence de base naturelle est incertaine, il peut être difficile de définir des objectifs de restauration alignés sur un état naturel antérieur hypothétique. En réponse, l'expert représentant le secrétariat a reconnu qu'il n'était pas possible de ramener complètement les écosystèmes à leur état d'origine avant que des modifications majeures ne soient apportées. Toutefois, il a proposé que les efforts de restauration visent toujours à améliorer les conditions en quantifiant les principales pressions humaines qui affectent actuellement des zones spécifiques et en réduisant ou en supprimant ensuite ces pressions. Cette approche faciliterait le rétablissement des écosystèmes vers un état plus sain, ce qui établirait un nouvel équilibre écologique et représenterait une amélioration significative.

28. La discussion a également mis en évidence le défi que représentent les objectifs de restauration pour une mer qui a subi des transformations importantes au cours de plusieurs décennies. L'une des solutions proposées consiste à étudier les régions les moins impactées, comme celles du sud de la Méditerranée, afin de mieux comprendre la variété et l'intégrité passée de la diversité naturelle, qui pourrait ensuite servir de référence pour les mesures de restauration prises dans d'autres régions.

29. Un représentant a relevé une incohérence entre le document UNEP/MED WG.592/3 à l'examen et un document antérieur préparé pour la réunion du Groupe de travail BEE de la DCSMM concernant l'identification des pressions associées à la perturbation physique des fonds marins. Plus précisément, le document cité en référence inclut « l'exploitation », mais pas « l'exploration » gazière et pétrolière, comme type de pression. Cependant, dans le document présenté à la réunion, l'exploration gazière et pétrolière est répertoriée sous le thème d'activités d'extraction de ressources non biologiques. Étant donné que l'exploration n'implique pas d'extraction proprement dite, qu'elle a un impact limité sur les fonds marins par rapport à l'exploitation, et pour assurer l'alignement avec d'autres documents pertinents, il a été proposé de modifier l'activité de pression pour qu'elle soit « exploitation gazière et pétrolière » plutôt que d'inclure l'exploration.

30. Un autre représentant s'est dit préoccupé par le fait que la surveillance et la collecte de données sur l'intégrité des fonds marins pourraient nécessiter un programme coûteux. En réponse, le secrétariat a fait remarquer qu'une grande partie des données utilisées dans les évaluations dans d'autres régions comme l'Atlantique et la mer Baltique sont obtenues par la collecte et la modélisation

des pressions à partir de la documentation plutôt que par une surveillance coûteuse in situ, ce qui constitue une approche relativement peu onéreuse.

31. Un troisième représentant a suggéré d'optimiser les budgets et les efforts en combinant la mise en œuvre de l'OE1 et de l'OE6 sur le terrain, étant donné qu'ils partagent certains indicateurs communs. Il a été reconnu que les données collectées dans le cadre de l'OE1, évaluant des habitats prioritaires spécifiques, pourraient être intégrées dans la surveillance plus large de l'intégrité des fonds marins dans le cadre de l'OE6, ce qui permettrait de rationaliser les efforts et les ressources à long terme.

32. La réunion a mis l'accent sur la nécessité de maintenir les OE séparés sur le plan conceptuel tout en démontrant leurs relations et en explorant des approches de mise en œuvre compatibles. Cette approche équilibrée évite de diluer l'accent mis sur les habitats dans l'OE1 tout en saisissant les liens et les synergies là où c'est possible.

33. Un représentant a informé la réunion des discussions en cours au sein du Groupe technique sur les fonds marins (TG Seabed) pour la DCSMM de l'UE, concernant l'établissement d'un sous-groupe centré sur la Méditerranée. L'objectif de ce sous-groupe serait d'évaluer spécifiquement les indicateurs et les seuils potentiels pour déterminer le BEE dans le contexte méditerranéen. Dans ce cadre, il a été suggéré que les discussions sur le développement d'indicateurs et de normes appropriés pour l'OE6 sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone pourraient utilement avoir lieu au sein de ce sous-groupe méditerranéen proposé, en coordination avec les structures concernées telles que le CORMON et le SPA/RAC.

34. La réunion a finalement convenu de rendre le document sur le développement de l'OE6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins plus clair en soulignant les liens entre l'OE6 et l'OE1 et les synergies dans leur surveillance, et de soumettre la version améliorée du document au groupe de coordination de l'EcAp pour qu'il l'examine lors de sa réunion prévue en octobre 2024.

B. Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone (sous-point 3.2 de l'ordre du jour)

35. Ce sous-point de l'ordre du jour a été initié par une introduction au thème des réseaux trophiques marins par un expert représentant une Partie contractante. La présentation a fourni un aperçu des réseaux trophiques marins et de leurs évaluations, ainsi qu'un exemple de leurs applications dans les eaux italiennes dans le cadre de la DCSMM de l'UE. Quelques bonnes pratiques pour les développements futurs ont été également présentées.

36. Le président a fait remarquer les liens étroits entre l'OE4 proposé sur les réseaux trophiques marins et l'OE3 sur la récolte de poissons, de mollusques et de crustacés exploités commercialement, et a demandé s'il était possible d'intégrer les deux. L'expert a précisé que si l'OE3 évalue l'état des stocks exploités, l'OE4 adopte une vision plus large de l'ensemble du réseau trophique, en utilisant des indicateurs tels que le niveau trophique moyen des captures. Les données de l'OE3 sur les stocks exploités contribueraient directement à l'évaluation de l'OE4. Il considère que les objectifs sont fortement intégrés, la productivité du réseau trophique dans le cadre de l'OE4 influençant l'abondance et la qualité des stocks mesurés dans le cadre de l'OE3. L'expert a ensuite fait remarquer les relations potentielles entre l'OE4 et l'OE1 sur les habitats benthiques. Il a souligné l'importance de prendre en compte les liens entre les objectifs afin de mieux comprendre les schémas des écosystèmes et d'attribuer les changements à des facteurs tels que le changement climatique ou l'efficacité de la gestion. Cette perspective holistique est cruciale pour les gestionnaires qui évaluent la réalisation des objectifs écologiques de l'IMAP.

37. Un représentant s'est dit préoccupé par l'utilisation de modèles complexes en raison de la quantité de données qu'ils requièrent et des hypothèses nécessaires en raison du manque réel de

données, ce qui pourrait compromettre leur application dans les évaluations. L'expert a reconnu les limites des modèles tout en soulignant leur utilité. Il a expliqué que les modèles peuvent améliorer la compréhension des processus écosystémiques et que leurs résultats doivent être calibrés par rapport aux données collectées sur le terrain. L'expert a établi un parallèle avec la manière dont les modèles d'évaluation des stocks sont désormais largement utilisés dans les sciences halieutiques après des décennies de développement. Une vision à long terme prévoit l'utilisation progressive de modèles pour compléter les données de terrain dans le cadre d'une approche écosystémique. En particulier, les modèles ont été jugés utiles pour étudier l'impact des facteurs de stress sur les guildes trophiques et les réactions des espèces, ce qui peut guider la sélection d'indicateurs de terrain rentables.

38. Après cette présentation interactive, le secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.592/4 intitulé « Voie à suivre pour développer l'objectif écologique 4 sur les réseaux trophiques marins de la Convention de Barcelone ».

39. Une représentante d'une organisation observatrice a souligné la valeur des mammifères marins en tant que bioindicateurs pour les évaluations du réseau trophique, étant donné leur rôle central dans les écosystèmes et leur capacité à refléter les impacts anthropogéniques grâce au suivi des populations, à la génétique et au suivi des maladies, en particulier lorsqu'ils sont combinés à des données d'océanographie physique et chimique. L'expert a convenu que les mammifères marins représentaient un groupe pertinent, mais il a souligné la nécessité d'une approche plus holistique, à indicateurs multiples, englobant différents niveaux trophiques pour une vision intégrée de l'ensemble du réseau trophique. L'expert a également reconnu la valeur potentielle de la simplification des indicateurs à ceux qui pourraient être représentatifs, en soulignant l'importance de tester leur applicabilité dans le contexte méditerranéen.

40. A la suite d'un appel lancé par le président aux Parties contractantes volontaires pour qu'elles contribuent à l'élaboration de la proposition d'OE4 sur les réseaux trophiques marins, l'Italie a répondu qu'elle serait disposée à contribuer à guider cet effort et qu'elle se félicitait de la coopération au sein de l'ensemble de la région méditerranéenne, compte tenu de la complexité de l'évaluation des interactions trophiques dans l'ensemble de l'écosystème marin. L'Italie a proposé d'étendre le groupe de travail italien pour la surveillance des réseaux trophiques marins établi dans le cadre de la DCSMM afin d'impliquer le secrétariat du SPA/RAC et des experts de toute la région méditerranéenne dans les travaux du groupe.

41. Le représentant d'une organisation observatrice a félicité les participants pour leur travail visant à faire avancer le deuxième cycle de mise en œuvre de l'IMAP et a exprimé la volonté de son organisation de s'engager directement au sein l'équipe centrale chargée de développer l'OE4 sur les réseaux trophiques marins et de partager les données pertinentes en sa possession afin de faciliter ce processus technique.

42. Le secrétariat a accueilli favorablement la proposition de cette organisation et a confirmé que le groupe de travail sera ouvert à l'expertise d'experts des Parties contractantes ainsi que des organisations partenaires.

43. La réunion a pris note de l'actualisation du développement de l'OE4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins et a accueilli favorablement la proposition de l'Italie d'étendre le groupe de travail italien sur le sujet à l'ensemble de la région méditerranéenne.

VI. Indicateurs communs IMAP sur les habitats marins (point 4 de l'ordre du jour)

A. Élément pour la préparation des méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2, sur la base des recommandations du MED QSR 2023 (sous-point 4.1 de l'ordre du jour)

44. Se référant au document UNEP/MED WG.592/5, le secrétariat a présenté des éléments pour la préparation des méthodologies d'évaluation, critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2, sur la base des recommandations du MED QSR 2023.

45. En réponse à une question sur les principaux obstacles à la mise en œuvre rencontrés pour les indicateurs communs 1 et 2 au cours du premier cycle de mise en œuvre de l'IMAP, et sur la manière dont les efforts de suivi et d'évaluation pourraient être améliorés à l'avenir, tout en reconnaissant les défis logistiques, le secrétariat a reconnu que, bien que les Parties contractantes aient entrepris d'importants efforts de collecte de données, le MED QSR 2023 n'a pas été en mesure de réaliser des évaluations quantitatives en raison de méthodes d'évaluation, de critères et de seuils non définis. Pour fournir une évaluation significative de l'état de l'environnement dans le prochain MED QSR 2029, il est essentiel de définir ces éléments d'évaluation et de poursuivre la collecte de données.

46. Un représentant s'est dit préoccupé par la recommandation figurant dans le document UNEP/MED WG.592/5 visant à porter à 100 sites ou plus le nombre de sites de surveillance dans le cadre de certains programmes de surveillance des habitats. Il a noté qu'une telle extension n'est pas toujours applicable ou nécessaire, étant donné la variabilité de l'extension du linéaire côtier entre les pays et la variabilité de la susceptibilité des habitats au changement. En réponse, le secrétariat a convenu que cet aspect nécessitait une réflexion plus approfondie de la part d'un groupe de travail spécialisé afin de définir les exigences minimales en matière de sites de surveillance spécifiques aux habitats.

47. En réponse à un commentaire d'un autre représentant sur la nécessité de mettre en évidence une méthodologie préférée et éventuellement les autres comme méthodologies auxiliaires, le secrétariat a indiqué que plusieurs questions doivent être abordées pour renforcer les évaluations des habitats dans le cadre de l'IMAP. Alors que les manuels de surveillance de l'IMAP fournissent une variété de méthodologies, le groupe de travail doit définir un ensemble standardisé d'indicateurs et d'approches d'évaluation préférées. Cela permettrait d'assurer la cohérence à travers la Méditerranée tout en tenant compte de la diversité des méthodes de suivi actuellement employées par les Parties contractantes.

48. Lors de l'élaboration du MED QSR 2023, l'ambition était de baser les évaluations sur les données soumises via le système InfoMAP pour les trois types d'habitats en question : Posidonie, maërl et coralligène. Cependant, seuls six à huit pays ont fourni des données de surveillance pour chaque type d'habitat, ce qui a limité la portée géographique de l'analyse. Il est donc essentiel que les informations de surveillance d'un plus grand nombre de pays soient disponibles. Les données indiquent également que le suivi utilise une variété de techniques d'échantillonnage, y compris, par exemple, les prospections par vidéo et par plongée sous-marines. Toutefois, les orientations actuelles ne fournissent pas d'instructions claires sur la manière d'agréger les différents types de données en une évaluation cohérente.

49. Il est donc essentiel que le groupe de travail discute des approches permettant d'interpréter et de combiner les différentes données de surveillance. Il devrait également définir les indicateurs les plus appropriés pour intégrer ces données, établir des seuils écologiques pour déterminer l'état de la qualité de l'habitat et identifier la densité appropriée des données de surveillance. Ceci est particulièrement important étant donné la variété des méthodologies décrites dans les manuels de l'IMAP et utilisées dans la pratique.

50. En outre, l'expert représentant le secrétariat a reconnu qu'il était difficile de trouver un compromis approprié entre le maintien des méthodes de surveillance établies par les Parties contractantes et la nécessité d'assurer la cohérence et la comparabilité des données dans l'ensemble de la région méditerranéenne. Il a poursuivi en expliquant qu'une évaluation pleinement intégrée à l'échelle de la Méditerranée nécessite la collecte et la communication de données à l'aide de paramètres normalisés. Le groupe de travail doit donc naviguer entre deux priorités parfois contradictoires : permettre la flexibilité des pratiques existantes des pays et faciliter une évaluation collective rigoureuse.

51. Sur la base des discussions précédentes, la réunion a recommandé la mise en place de groupes de travail dédiés pour les indicateurs IC1 et IC2, pour les trois types d'habitats (posidonies, coralligène et maërl), impliquant des experts de toutes les sous-régions méditerranéennes, afin de fournir des orientations techniques et opérationnelles fondées sur la science et rentables, y compris l'identification de l'ensemble minimum de caractéristiques communes des protocoles de surveillance, les exercices d'intercalibration et la définition des méthodologies d'évaluation, des critères d'évaluation et des seuils.

52. La réunion a également recommandé la mobilisation d'un consultant pour aider le SPA/RAC à coordonner, animer et compiler les résultats des travaux des groupes de travail dédiés aux indicateurs IC1 et IC2 pour les trois types d'habitats et pour proposer les éléments pour la préparation des méthodologies d'évaluation, des critères d'évaluation et des seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2 pour examen et discussion lors de la réunion du CORMON pour la biodiversité et la pêche en 2025.

B. Voie à suivre pour élaborer les indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton sur les habitats pélagiques (sous-point 4.2 de l'ordre du jour)

53. Au titre de ce sous-point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.592/6 intitulé « Voie à suivre pour élaborer les indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton sur les habitats pélagiques ». Il a rappelé à la réunion les conclusions et recommandations du groupe multidisciplinaire d'experts chargé de définir les paramètres permettant d'utiliser le phytoplancton et le zooplancton pour les indicateurs de biodiversité de l'IMAP pertinents et de fournir la marche à suivre pour développer l'indicateur commun sur les habitats pélagiques demandé par la CdP 23, ainsi que les étapes qui seront suivies pour développer des indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques.

54. Cette introduction a été complétée par les messages clés du projet visant à soutenir l'évaluation cohérente et coordonnée de la biodiversité et des mesures dans toute la Méditerranée pour le prochain cycle de 6 ans de mise en œuvre de la DCSMM (projet ABIOMMED) par la Présidente du groupe multidisciplinaire d'experts. Elle a souligné que le travail des experts en zooplancton et phytoplancton de la mer Méditerranée n'est pas encore assez mature pour permettre l'identification des conditions de référence et des seuils (sauf pour la Chl-a) ainsi que des critères d'évaluation pour les habitats pélagiques. Tout en soulignant la nécessité de poursuivre les travaux, elle a rappelé l'importance de la surveillance du phytoplancton et du zooplancton dans une perspective à long terme afin de pouvoir évaluer les tendances et d'inclure ces groupes dans l'évaluation des réseaux trophiques.

55. La présidente du groupe d'experts multidisciplinaire a présenté un nombre de messages issus d'un atelier organisé, du 4 au 6 juin 2008, par le Centre commun de recherche (CCR) de l'UE et d'autres partenaires, afin d'améliorer et d'harmoniser la surveillance de la biodiversité marine dans toute l'Europe. Les discussions de l'atelier ont mis en évidence les opportunités et les défis suivants liés à la surveillance du phytoplancton et du zooplancton en tant qu'indicateurs dans le réseau trophique et les évaluations environnementales :

- La diversité des assemblages de phytoplancton et de zooplancton ne permet pas à elle seule d'appréhender pleinement l'état environnemental des masses d'eau. Les progrès technologiques continus peuvent améliorer et étendre cette compréhension.
- Les indicateurs concernant le phytoplancton et le zooplancton, tels que le développement de groupes fonctionnels et de ratios entre ces groupes, qui sont utilisés ou développés dans d'autres conventions de mers régionales telles que la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) et la Commission pour la protection de l'environnement marin de la Baltique (Commission d'Helsinki, HELCOM), sont encore en cours d'affinement et ne sont pas encore opérationnels dans ces régions.
- Si la microscopie optique reste la méthode standard de surveillance du zooplancton et du phytoplancton, de nouvelles techniques telles que l'ADN environnemental (ADNe) et l'omique présentent un potentiel lorsqu'elles sont combinées aux méthodes traditionnelles pour fournir des données à plus haute résolution. La télédétection, l'apprentissage machine et l'analyse des pigments peuvent également améliorer la caractérisation des communautés à plus grande échelle.
- Compte tenu de la nature oligotrophe de la Méditerranée, il convient de veiller à surveiller aussi bien le phytoplancton de petite que de plus grande taille, qui est parfois négligé.
- Il a été prouvé qu'avec le changement climatique, la proportion de phytoplancton augmente dans de nombreuses régions de la Méditerranée.
- Le phytoplancton et le zooplancton réagissent tous deux sensiblement au changement climatique, mais il est difficile de distinguer cette influence d'autres facteurs de stress et il conviendrait d'étudier la question à l'avenir.

56. Avant de conclure ce point de l'ordre du jour, la réunion a décidé de charger le groupe multidisciplinaire d'experts sur les habitats pélagiques de discuter et de convenir des moyens et du calendrier pour faire progresser le développement d'indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques.

57. Étant donné que seulement sept pays méditerranéens étaient représentés dans le groupe multidisciplinaire d'experts, le SPA/RAC invitera les Parties contractantes qui n'ont pas encore nommé de membres au groupe à le faire dès que possible. Cela permettra de profiter de la diversité des compétences et de l'expertise dans la région.

VII. Éléments pour la révision IMAP liés à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (ENI) (point 5 de l'ordre du jour)

58. Le secrétariat a commencé ce point de l'ordre du jour par un exposé introductif sur l'impact du changement climatique sur l'évaluation de l'état écologique de la mer Méditerranée. La présentation a fourni un aperçu de l'état de l'art en termes de contexte politique et d'impact du changement climatique sur l'environnement marin. L'exemple de l'évaluation du BEE des herbiers de *Posidonia oceanica* dans le contexte du changement climatique a été fourni comme illustration, et la présentation s'est terminée par des suggestions sur la façon d'adapter le programme de surveillance de l'IMAP au contexte du changement climatique et sur une possible voie à suivre, y compris la possibilité d'organiser un atelier sur l'intégration des impacts du changement climatique dans l'IMAP.

59. Un représentant a demandé s'il fallait ajouter un objectif écologique (OE) distinct sur le changement climatique ou s'il fallait réviser les OE existants. L'experte représentant le secrétariat a répondu que les impacts du changement climatique pourraient être mieux mesurés en ajustant les indicateurs communs au sein des OE actuels afin de saisir les effets sur les habitats, les systèmes pélagiques, les réseaux trophiques, etc. Cela permettrait d'optimiser les efforts, le temps et les ressources pour adapter la surveillance aux questions liées au changement climatique et comprendre les réponses de la biodiversité et les mécanismes d'adaptation.

60. Un autre représentant a indiqué qu'il ne devrait pas y avoir d'OE distinct sur le changement climatique. Selon lui, les OE définissent des obligations pour les Parties contractantes, et un objectif

distinct n'est pas jugé nécessaire étant donné que les impacts climatiques peuvent être suffisamment suivis en révisant les indicateurs dans le cadre des OE établis.

61. Le secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.592/7 intitulé « Éléments pour la révision IMAP liés à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (ENI) ». Le secrétariat a expliqué que ce document avait été préparé sur la base des connaissances et de l'expérience acquises au cours de la mise en œuvre en cours de l'IMAP et comprenait une compilation de recommandations provenant de diverses sources, y compris du MED QSR 2023 et des réunions CORMON sur la biodiversité et la pêche. Le document est destiné à alimenter les discussions sur les éléments et les recommandations à prendre en compte pour améliorer l'IMAP concernant les objectifs écologiques liés à la biodiversité, aux espèces non-indigènes et à la pêche, ainsi que ceux en cours d'élaboration sur les réseaux trophiques marins et l'intégrité des fonds marins.

62. La réunion a discuté de la longueur des séries de données à long terme requises dans le cadre de l'IMAP pour distinguer la variabilité naturelle des impacts anthropogéniques sur les habitats et la distribution des espèces. Les représentants du secrétariat ont noté que les exigences variaient en fonction des caractéristiques des espèces et des habitats. Les espèces qui évoluent rapidement, comme les herbiers marins de *Cymodocea nodosa*, peuvent nécessiter moins de données que les habitats qui évoluent plus lentement, comme les herbiers de *Posidonia oceanica*. Toutefois, il a également été souligné que l'approche écosystémique vise à évaluer simultanément la biodiversité et les pressions anthropiques, ce qui pourrait permettre d'identifier les impacts plus rapidement qu'en surveillant uniquement la variabilité de la biodiversité, comme c'est le cas actuellement. Néanmoins, l'experte du secrétariat a suggéré qu'afin de séparer de manière adéquate la variabilité naturelle du changement anthropogénique lors de l'examen des tendances de la biodiversité, les périodes de collecte de données ne devraient pas être inférieures à 10 ans.

63. Un représentant a demandé si l'intelligence artificielle (IA) pouvait pallier la nécessité de collecter de longues séries de données en prévoyant les résultats sans attendre 10 ans. L'experte du secrétariat a reconnu que l'IA peut traiter plus rapidement les données, par exemple en analysant automatiquement des transects vidéo, mais a averti qu'un volume et une série chronologique d'acquisition d'informations de base sont toujours nécessaires pour que les modèles soient correctement formés et validés. Il a été proposé de revenir en arrière en intégrant des données historiques sous-utilisées dans les modèles, complétant la collecte de nouvelles données, ce qui constituerait une approche plus fiable que de se contenter de prévisions sans s'appuyer suffisamment sur des données de surveillance à long terme.

64. Une autre représentante a souligné l'importance d'incorporer des données de surveillance brutes et ouvertes récentes dans les évaluations et les travaux futurs de l'IMAP. Elle a noté que son pays avait soumis au secrétariat, au début de l'année, des séries de données ouvertes provenant de programmes nationaux récents ou en cours couvrant des domaines tels que les mammifères marins, les tortues marines et les habitats coralligènes, mais qu'elle n'avait pas vu de références à ces informations récentes. Compte tenu de la valeur de ces données récentes, une révision ou une inclusion a été jugée nécessaire, en particulier pour les habitats et les espèces prioritaires dans les mers Égée et Ionienne.

65. En outre, la représentante d'une organisation observatrice a fait état de la création de la première unité universitaire de surveillance des mammifères marins, utilisant des techniques traditionnelles telles que les études visuelles, acoustiques et aériennes, et des techniques innovantes telles que l'ADNe, pour fournir une évaluation holistique de l'abondance et de la distribution des mammifères marins sur une période de près de trois ans. L'organisation a proposé de partager les séries de données collectées pour appuyer les indicateurs de l'IMAP relatifs aux mammifères marins. Tout en reconnaissant l'excellent travail en cours dans le cadre de l'IMAP, la représentante n'a pas vu un reflet adéquat des bioindicateurs pour ces espèces en Méditerranée orientale.

66. Le secrétariat a pris acte des commentaires perspicaces sur l'importance des données pour les évaluations IMAP et les évaluations du BEE et a remercié toutes les Parties pour les données fournies à ce jour, reconnaissant que toutes les informations sont essentielles au processus.

67. Il a également été noté que la prochaine mise à jour de l'IMAP s'appuiera sur les sciences et les connaissances les plus récentes. Il sera également nécessaire de réexaminer les méthodes de surveillance pour chaque objectif écologique et chaque espèce suivis dans le cadre de l'IMAP. Un ensemble de techniques devrait être validé à l'échelle régionale en s'appuyant sur le soutien du monde universitaire pour exploiter les technologies innovantes et d'autres approches émergentes afin de collecter des données intégrées de manière plus efficace.

68. En ce qui concerne l'intégration de nouvelles techniques, l'experte du secrétariat a mis en garde, à juste titre, contre le maintien de la comparabilité avec les données historiques, étant donné que l'objectif de l'IMAP est de suivre les tendances à long terme. Les résultats des méthodes innovantes et traditionnelles doivent être harmonisés.

69. Le président a suggéré que les universités puissent servir de centres d'excellence pour aider les autres, ce que le secrétariat a accueilli favorablement car cela correspond à l'objectif de cette réunion. Les pays et les scientifiques sont encouragés à partager tous les nouveaux résultats de surveillance, de suivi et d'évaluation avec le Système du PAM afin de renforcer la mise en œuvre de l'IMAP au fil du temps. Les Parties contractantes sont également invitées à inciter leurs communautés scientifiques à contribuer à l'évolution de la recherche afin d'éclairer la gestion écosystémique de la mer Méditerranée. Les représentants ont exprimé leur volonté de partager les résultats de la recherche, tels qu'une récente étude sur les phoques moines présentée au niveau international.

70. Un représentant a indiqué que, bien que leur surveillance nationale réponde aux besoins de collecte de données de l'IMAP, des problèmes se sont posés au fil des ans pour télécharger les informations dans le système InfoMAP. La révision prévue offre l'occasion de mieux aligner les méthodologies de données entre l'IMAP régional et les programmes nationaux, au lieu que les pays s'adaptent uniquement aux exigences régionales prédéfinies. Une meilleure coordination est souhaitée.

71. Le secrétariat a reconnu que toutes les contributions seront prises en compte dans le processus de mise à jour de l'IMAP sur la biodiversité afin d'assurer une approche équilibrée. Les recommandations issues d'autres discussions seront également prises en compte dans l'élaboration d'orientations régionales actualisées, en tenant compte à la fois des avancées scientifiques et des capacités et besoins des Parties en matière de surveillance.

72. Suite à la discussion, la réunion a pris note des éléments de révision de l'IMAP relatifs à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (ENI) contenus dans le document UNEP/MED WG.592/7 et a demandé au secrétariat du SPA/RAC de l'utiliser comme base pour contribuer au processus de mise à jour de l'IMAP relatif à la biodiversité et à la pêche.

73. La réunion a également appelé les Parties contractantes à soutenir activement la révision de la politique de la feuille de route de l'approche écosystémique, y compris le processus de mise à jour de l'IMAP pour la biodiversité et la pêche.

VIII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

74. Aucun élément supplémentaire n'a été présenté sous ce point de l'ordre du jour.

IX. Conclusions et recommandations (point 7 de l'ordre du jour)

75. À la demande de la réunion, les participants ont été invités à fournir leurs éventuels commentaires sur les documents de travail avant le 28 juin 2024, en gardant à l'esprit que ces commentaires ne remettront pas en question les conclusions et les recommandations de la réunion.

76. La réunion a examiné, commenté et approuvé le projet de conclusions et de recommandations tel qu'amendé et joint au présent rapport en tant qu'**Annexe III**.

X. Clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)

77. Dans son mot de clôture, le Directeur du SPA/RAC a exprimé sa gratitude aux participants pour leur engagement actif et leurs précieuses contributions au cours des deux jours de réunion. Il a noté que la réunion avait rassemblé les Parties contractantes, les organisations partenaires, le secrétariat et les composantes du PAM dans un esprit de collaboration qui était essentiel à leur succès collectif.

78. Le Directeur a indiqué que des progrès significatifs avaient été réalisés sur chaque point de l'ordre du jour. Des discussions approfondies et des contributions d'experts ont considérablement fait progresser la compréhension des OE4 et OE6, et le document sur l'intégrité des fonds marins ayant été approuvé pour être soumis à la réunion d'octobre du groupe de coordination de l'EcAp. Il a souligné la proposition encourageante de l'Italie d'élargir son groupe de travail sur le réseau trophique à une portée régionale et transméditerranéenne, en tant qu'exemple de la coopération inter-organisationnelle nécessaire.

79. La création de groupes de travail sur les indicateurs IC1 et IC2 et la surveillance des habitats pélagiques a également été soulignée. Les discussions sur la révision de l'IMAP ont fourni des recommandations utiles issues du MED QSR 2023 et des réunions du CORMON sur la biodiversité et la pêche. Des présentations sur les meilleures pratiques dans des domaines clés dans le cadre des OE et des impacts du changement climatique ont enrichi les discussions.

80. En conclusion, le Directeur a remercié le Président, les Vice-présidents et le Rapporteur pour leur leadership et leur facilitation exemplaire d'un ordre du jour dense et a exprimé sa confiance dans le fait que les résultats de la réunion feraient avancer de manière significative les objectifs de l'IMAP et la mission globale du SPA/RAC. Il a exprimé sa gratitude à tous les participants pour leur contribution à l'avancement de la coopération régionale en matière de protection de l'environnement.

81. Après les formules de politesse d'usage, le président déclare la réunion close à 11h40 UTC+1 le vendredi 7 juin 2024.

Annexe I**Liste des participants****REPRESENTATIVES OF THE CONTRACTING PARTIES /
REPRÉSENTANTS DES PARTIES CONTRACTANTES****BOSNIA & HERZEGOVINA /
BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Mr. Admir ALADZUZ
Researcher/Consultant
Hydro-Engineering Institute Sarajevo

CROATIA / CROATIE

Ms. Martina MARIĆ
Ministry of Environmental Protection and Green
Transition, Institute for Environment and Nature

Ms. Natalia BOJANIĆ
PhD, Institute of Oceanography and Fisheries

Mr. Igor ISAJLOVIĆ
PhD, Institute of Oceanography and Fisheries (fisheries)

Ms. Sanda SKEJIĆ
PhD, Institute of Oceanography and Fisheries

Ms. Stefanija ŠESTANOVIĆ
Institute of Oceanography and Fisheries (marine food
webs)

Ms. Barbara ZORICA
PhD, Institute of Oceanography and Fisheries (marine
food webs, fish)

CYPRUS / CHYPRE

Mr. Nikolas MICHAILIDIS
Officer
Department of Fisheries and Marine Research
Nicosia, Cyprus

Ms. Evangelia DATSI
Marine Research Officer
Department of Fisheries and Marine Research

FRANCE / FRANCE

Ms. Anna LIZINSKA
Chargé d'appui à la coordination scientifique
internationale "Biodiversité et espèces non-indigènes
marines"
Équipe "Milieux marins"
PatriNat, Centre d'expertise et de données sur le
patrimoine naturel

GREECE / GRÈCE

Ms. Aimilia DROUGAS

Biologist, Geologist-Oceanographer, PhD
Ministry of Environment and Energy
General Secretariat of Natural Environment and Water
General Directorate of Environmental Policy
Directorate of Natural Environment and Biodiversity
Management
Department of Protected Areas
Athens, Greece

ISRAEL / ISRAËL

Mr. Simon NEMTZOV

Head of International Relations
Department of Scientific Information
Israel Nature and Parks Authority
Jerusalem, Israel

ITALY / ITALIE

Mr. Saša RAICEVICH

Head of the Unit of Sustainable fisheries; Coordinator of MSFD
ISPRA - Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale / High Institute for Environmental Protection and Research

Mr. Luca CASTRIOTA

Senior Researcher
ISPRA

Ms. Emanuela SPADA

Technologist
ISPRA

LEBANON / LIBAN

Mr. Milad FAKHRY

Director
National Centre for Marine Sciences – CNRS Lebanon

Mr. Sharif JEMAA

Researcher
CNRS Lebanon

LIBYA / LIBYE

Mr. Abdelmaula HAMZA

Assistant Professor of Biological Sciences
University of Tripoli, Libya

Mr. Esmail SHAKMAN

PhD, Fishery and Fish biology
Zoology Department
University of Tripoli, Libya

MALTA / MALTE

Mr. Luke TABONE

Environment Protection Officer | Biodiversity & Water
Environment & Resources Authority
Marsa, Malta

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms. Tina CENTRIH GENOV

MRes in Environmental Biology
Institute of the Republic of Slovenia for Nature
Conservation - Regional Unit Piran

Ms. Janja FRANCE

Chair of the Multidisciplinary group of experts to define
parameters allowing to use phytoplankton and
zooplankton for relevant IMAP biodiversity indicators
and provide the way forward to develop the common
indicator on pelagic habitats
Marine Biology Station Piran, National Institute of
Biology

Mr. Borut MAVRIC

Marine Biology Station Piran, National Institute of
Biology

SYRIA / SYRIE

Ms. Mayada SAAD

Head of Biodiversity and Protected Areas
Ministry of Local Administration and Environment
Damascus, Syria

Mr. Amir IBRAHIM

Professor
Higher Institute of Marine Research - Tishreen University
Lattakia, Syria

TUNISIA / TUNISIE

Mr. Ahmed BEN HMIDA

Ingénieur en Génie halieutique et environnement
Agence de Protection et d'Aménagement du littoral
Tunis, Tunisie

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS AND OTHER ENTITIES /
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ET AUTRES ENTITÉS**

**ARION Cetacean Rescue and
Rehabilitation Research Centre**

Ms. Elena AKRITOPOULOU

Marine Biologist, MSc, PhD candidate of Molecular
Biology
Marine Mammal and Fish Conservation at the Department
of Agriculture, Ichthyology and Aquatic Environment
University of Thessaly & ARION National Marine
Mammal Stranding Network
Greece

Ms. Evridiki KONTEMENIOTOU

Veterinarian, MSc, DVM
Exotic and Wildlife Medicine Unit, School of Veterinary
Medicine
Aristotle University of Thessaloniki (AUTH) & ARION
National Marine Mammal Stranding Network
Greece

AUTH

**Aristotle University of Thessaloniki /
*Université Aristote de Thessalonique***

Ms. Evridiki KONTEMENIOTOU

Veterinarian, MSc, DVM
Exotic and Wildlife Medicine Unit, School of Veterinary
Medicine
Aristotle University of Thessaloniki (AUTH), Greece

MedPAN

**Network of Marine Protected Areas
Managers in the Mediterranean /
*Réseau des gestionnaires d'aires
marines protégées en Méditerranée***

Ms. Susan GALLON

Scientific Manager
MedPAN
Marseille, France

**University of Thessaly / *Université de
Thessalie***

Ms. Elena AKRITOPOULOU

Marine Biologist, MSc, PhD candidate of Molecular
Biology
Marine Mammal and Fish Conservation at the Department
of Agriculture, Ichthyology and Aquatic Environment
University of Thessaly, Greece

WWF NA

**World Wide Fund for Nature North
Africa / *Fonds mondial pour la
nature Afrique du Nord***

Mr. Medhi AISSI

Marine Programme Manager
WWF North Africa
Tunis, Tunisia

UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS / INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

GFCM - General Fisheries Commission for the Mediterranean - Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) / CGPM - Commission générale des pêches pour la Méditerranée - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Mr. Stefano LELLI Technical Coordinator of fisheries activities in the Eastern Mediterranean General Fisheries Commission for the Mediterranean Rome, Italy
---	---

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN / PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

UNEP/MAP / PNUE/PAM United Nations Environment Programme / Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan - Barcelona Convention Secretariat / Programme des Nations unies pour l'environnement / Unité de coordination pour le Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone	Ms. Tatjana HEMA MAP Coordinator UNEP/MAP Coordinating Unit - Barcelona Convention Secretariat Athens, Greece
--	---

INFO/RAC - Information and Communication Regional Activity Centre / Centre d'activités régionales pour l'Information et la Communication	Mr. Christos IOAKEIMIDIS QSR Programme Management Officer UNEP/MAP Coordinating Unit - Barcelona Convention Secretariat
---	--

INFO/RAC - Information and Communication Regional Activity Centre / Centre d'activités régionales pour l'Information et la Communication	Mr. Arthur PASQUALE Deputy Director
---	---

Ms. Francesca CATINI
IMAP InfoSystem & NBB Officer

Mr. Alessandro LOTTI
IMAP Officer

PAP/RAC - Priority Actions Programme/Regional Activity Centre / Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires

Marko PREM
Deputy Director

Mr. Ivan SEKOVSKI
Programme Officer

SECRETARIAT OF THE MEETING / SECRÉTARIAT DE LA RÉUNION

SPA/RAC Specially Protected Areas Regional Activity Centre / Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées

Mr. Mahmoud Elyes HAMZA
SPA/RAC Director

Mr. Yassine Ramzi SGHAIER
Projects Officer - Ecosystem Approach

Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337, 1080 Tunis Cedex, Tunisia

Mr. Anis ZARROUK
Biodiversity Programme Coordinator

E-mail: car-asp@spa-rac.org

Mr. Atef OUERGHI
Programme Officer - Ecosystem Conservation

Ms. Lobna BEN NAKHLA
Programme Officer - Species Conservation

Ms. Asma KHERIJI
Programme Officer - Specially Protected Areas

Mr. Atef LIMAM
Projects Officer - Marine Protected Areas

Ms. Emna DEROUICHE
Technical Project Manager - FishEBM MED project

Ms. Aida ABDENNADHER
Programme Specialist - Fish EBM MED project

Mr. Wassim GAIDI
Projects Associate Officer - Marine Protected Areas

Mr. Dhia GUEZGUEZ
Data Management & Computing Officer

Ms. Dorra MAAOUI
Communications Officer

Mr. Issam ACHOUR
Programme Assistant (Data Management) & Associate
Project Officer (ILIAD)

Ms. Naziha BEN MOUSSA
Administrative & Procurement Officer

Ms. Souad BEN AOUICHA
Executive Assistant

Consultants

Mr. David CONNOR
Expert in marine environment and policy

Ms. Maïa FOURS
Expert in marine ecology

Ms. Souha EL ASMI
Expert in marine environment and biodiversity

Interpreters / Interprètes

Ms. Hanem ATTIA

Ms. Samia BEN ROMDHANE

Mr. Mondher KALAI

Ms. Nejet MCHALA

Annexe II

Ordre du jour

- Point 1 de l'ordre du jour** **Ouverture de la réunion**
- Point 2 de l'ordre du jour** **Organisation de la réunion**
- 2.1. Règlement intérieur
- 2.2. Élection du bureau
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Organisation des travaux
- Point 3 de l'ordre du jour** **Développement des objectifs écologiques de l'EcAp**
- 3.1. Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone
- 3.2. Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone
- Point 4 de l'ordre du jour** **Indicateurs communs de l'IMAP sur les habitats marins**
- 4.1. Élément pour la préparation des méthodologies d'évaluation, critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2, sur la base des recommandations du MED QSR 2023
- 4.2. Voie à suivre pour élaborer les indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton sur les habitats pélagiques
- Point 5 de l'ordre du jour** **Éléments pour la révision IMAP liés à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (ENI)**
- Point 6 de l'ordre du jour** **Questions diverses**
- Point 7 de l'ordre du jour** **Conclusions et recommandations**
- Point 8 de l'ordre du jour** **Clôture de la réunion**

Annexe III

Conclusions et recommandations

Introduction

1. Le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC) du Programme des Nations unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée – Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) a organisé la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche (ci-après dénommée la « réunion ») les 6 et 7 juin 2024, par visioconférence.

Participation

2. Tous les Points focaux pour les Aires spécialement protégées et la Diversité biologique (ASP/DB) et/ou les membres du Groupe de coordination de l'approche écosystémique et les partenaires concernés par la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP), selon le cas, ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion du CORMON.

3. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes étaient représentées à la réunion : Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Slovaquie, Syrie et Tunisie.

4. Les organisations suivantes étaient représentées en tant qu'observateurs : la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), le Centre de recherche sur le sauvetage et la réhabilitation des cétacés ARION - Grèce, le Fonds mondial pour la nature Afrique du Nord (WWF NA), le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), l'Université d'Aristote de Thessaloniki (AUTH) - Grèce et l'Université de Thessalies - Grèce.

5. Les Composantes suivantes du PAM : le Centre d'activités régionales pour l'Information et la Communication (INFO/RAC) and le Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (PAP/RAC) étaient représentés à la réunion.

6. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) était représentée à la réunion.

7. Le SPA/RAC a assuré le secrétariat de la réunion.

Objectifs de la réunion

8. Le principal objectif de la réunion consiste à examiner les documents suivants :

- Développement des OE de l'IMAP (OE4 sur les réseaux trophiques marins et OE6 sur l'intégrité des fonds marins) ;
- Éléments de suivi et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats benthiques et pélagiques marins ; et
- Éléments pour la révision de l'IMAP liés à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (ENI).

Organisation de la réunion

9. La réunion a convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles annexes (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), tel qu'amendé par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliquerait *mutatis mutandis* à leurs délibérations.

10. La réunion a élu à l'unanimité les membres du bureau suivants :

Président : M. Abdelmaula Hamza (Libye),
Vice-présidents : Mme Anna Lizinska (France),
Mme Tina Centrih Genov (Slovénie),
Rapporteur : M. Luke Tabone (Malte).

11. Les participants à la réunion se sont mis d'accord sur les conclusions et recommandations suivantes :

Considérations générales

12. Les participants à la réunion ont exprimé leur gratitude pour la clarté et l'exhaustivité des présentations faites par le secrétariat.

13. À la demande de la réunion, les participants sont invités à fournir leurs éventuels commentaires sur les documents de travail avant le 28 juin 2024, en gardant à l'esprit que ces commentaires ne remettront pas en question les conclusions et recommandations de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Développement des objectifs écologiques de l'EcAp

3.1. Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone

14. La réunion a recommandé de maintenir l'OE1 (biodiversité) et l'OE6 (intégrité des fonds marins) en tant qu'objectifs écologiques distincts, tout en optimisant et en intégrant leurs processus de surveillance et de collecte de données.

15. La réunion a discuté et examiné le document UNEP/MED WG.592/3, intitulé « Développement de l'objectif écologique 6 sur l'intégrité des fonds marins de la Convention de Barcelone », et a convenu de le soumettre au Groupe de coordination de l'EcAp pour examen, lors de sa réunion d'octobre 2024.

3.2. Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone

16. La réunion a accueilli favorablement la proposition de l'Italie d'étendre le groupe de travail italien pour la surveillance des réseaux trophiques marins établi dans le cadre de la Directive-cadre sur la stratégie marine (DCSMM), afin d'impliquer le secrétariat du SPA/RAC et des experts de l'ensemble de la région méditerranéenne dans son travail.

Point 4 de l'Ordre du jour : Indicateurs communs IMAP sur les habitats marins

4.1. Élément pour la préparation des méthodologies d'évaluation, critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2, sur la base des recommandations du MED QSR 2023

17. La réunion a recommandé d'établir des groupes de travail dédiés aux indicateurs communs IC1 et IC2 pour les trois types d'habitats (posidonies, coralligène et maërl), impliquant des experts de toutes les sous-régions méditerranéennes, afin de fournir des orientations techniques et opérationnelles fondées sur la science et rentables, y compris l'identification de l'ensemble minimum commun de caractéristiques des protocoles de surveillance, les exercices d'inter-calibration et la définition des méthodologies d'évaluation, des critères d'évaluation et des seuils.

18. La réunion a recommandé la mobilisation d'un consultant pour assister le SPA/RAC à coordonner, animer et compiler les résultats des travaux des groupes de travail dédiés aux IC1 et IC2 pour les trois

types d'habitats (posidonies, coralligène et maërl) et pour proposer les éléments pour la préparation des méthodologies d'évaluation, des critères d'évaluation et des seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2 en vue de leur examen et discussion lors de la réunion du CORMON pour la biodiversité et la pêche en 2025.

4.2. Voie à suivre pour élaborer les indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton sur les habitats pélagiques

19. La réunion a convenu de charger le groupe multidisciplinaire d'experts sur les habitats pélagiques de discuter et de convenir des moyens et du calendrier pour avancer dans le développement des indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les indicateurs de biodiversité pertinents de l'IMAP.

Point 5 de l'ordre du jour : Éléments pour la révision IMAP liés à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (ENI)

20. La réunion a souligné l'importance de ne pas ajouter un objectif écologique (OE) distinct sur le changement climatique, mais plutôt d'adapter les OE et les indicateurs communs (IC) existants afin d'intégrer les aspects liés au changement climatique.

21. La réunion a pris note des « Éléments pour la révision de IMAP liés à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (ENI) » contenus dans le document UNEP/MED WG.592/7 et a demandé au secrétariat du SPA/RAC de l'utiliser comme base pour contribuer au processus de mise à jour de l'IMAP concernant la biodiversité et la pêche.

22. Les Parties contractantes a appelé les Parties contractantes à soutenir activement la révision de la politique de la feuille de route de l'approche écosystémique, y compris le processus de mise à jour de l'IMAP biodiversité et pêche.